

**Vide-greniers
APE de l'Ecole de Tal ar Groas**

**Dimanche 15 mars 2026 de 9h00 à 17h00
Salle Nominoé, 29160 CROZON**

Entrée gratuite

Bulletin d'inscription à retourner à l'CAPE de l'Ecole de Tal ar Groas, route de Crozon, 29160 CROZON, pour le 28/03/2025 au plus tard, accompagné du chèque de règlement libellé à l'ordre : APE de Tal ar Groas

Nom Prénom :.....

Adresse :

Tel :

N° RC (uniquement pour les professionnels) :

Adresse mail :

N° carte d'identité (pour les particuliers) :

Délivrée le :

Par :

Emplacements : 9€ la table de 2.20m

Nombre de table : x 9€00 = Euros

Renseignements APE de Tal Ar Groas auprès de Carole Le Bourg

tél : 06.69.22.36.51 ou par mail : carolelb29@gmail.com

A l'attention des participants :

Vous n'êtes pas inscrits au registre du commerce, ni sur le registre des revendeurs d'objets mobilier : dans ces conditions, l'autorisation qui vous est accordée vous permet exclusivement de vendre des objets usagers que vous n'avez pas acquis spécialement pour la revente.

Si vous achetez des objets pour les revendre, et si vous participez fréquemment à des manifestations de ce type, vous vous livrez clandestinement à l'activité de brocanteur ou d'antiquaire. Dans ce cas, vous vous exposez à des sanctions pénales.

Attention : Aucun remboursement ne sera effectué en dehors de l'annulation de la manifestation par les organisateurs.

Règlement du vide-greniers :

1°) Le vide-greniers est ouvert à tous : professionnels, particuliers ou associations

2°) Installation entre 7h30 et 9h00 à la salle Nominoé à Crozon, départ autorisé à la fin du vide-greniers, soit, 16h.

3°) Ventes au public de 9h00 jusqu'à 16h00

4°) La réservation des stands est effective à réception de cet imprimé et du règlement par chèque libellé à l'ordre de L'CAPE de Tal ar Groas

5°) Petite restauration – Buvette

6°) Les vendeurs sont responsables des objets déballés et ne peuvent en aucun cas se retourner contre les organisateurs en cas de perte, de vol ou de casse de leurs marchandises.

L'CAPE de Tal ar Groas décline toute responsabilité à ce sujet.

Merci de votre compréhension.

OBLIGATION d'engagement à participation pour les non professionnels

Je soussigné

m'engage à ne pas participer à plus de deux brocantes ou vide-greniers durant l'année 2026.

A

Le

Signature obligatoire

N'oubliez pas de laisser l'emplacement comme vous l'avez trouvé